



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2024 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

EST ABSENT :

M. Alexis Nantel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
Mme Véronique Goyette, directrice du Service des
communications et adjointe à la direction
générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2024-09-306 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024 – ADOPTION

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 –
Adoption

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024 et de la
séance extraordinaire du 11 septembre 2024 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois d'août 2024
- 5.2 Certificat d'enregistrement – Règlement 2237-2024 – Décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue Flavie-Poirier ainsi qu'un emprunt de 438 600 \$ à ces fins

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6.1 Demande de dérogation mineure au 26, rue Chapdelaine – Recommandation 28 CCU 24
- 6.2 Demande d'usage conditionnel au 3, rue Stanley – Recommandation 30 CCU 24
- 6.3 Demande de dérogation mineure au 2021, rue de la Visitation – Recommandation 31 CCU 24
- 6.4 Dépôt – Démolition relative au projet immobilier situé au 676-678, rue de la Visitation

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

- 7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 15 août 2024 au 11 septembre 2024
- 7.1.2 Rapport du maire – Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Année financière 2023
- 7.1.3 Approbation – Cession du lot 6 506 063 – Rue de l'Ellipse – Dénomination
- 7.1.4 Approbation – Modification des conditions d'embauche – Conseiller en gestion documentaire – Service des affaires juridiques et du greffe

7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES

- 7.2.1 Approbation – Entente entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et les Villes de Joliette, Saint-Lin-Laurentides, la MRC de Montcalm, les Municipalités de Rawdon, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Sulpice – Fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable et autres services connexes

7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 7.3.1 Ratification – Dépense relative à la réparation d'un chargeur sur roues
- 7.3.2 Approbation – Cession du contrat pour l'entretien hivernal des rues de la ville (AOP2020-02) pour l'hiver 2024-2025
- 7.3.3 Acceptation provisoire – Travaux d'infrastructures – Projet 2070, rue de la Visitation

7.4 LOISIRS, PARCS ET COMMUNAUTÉ

- 7.4.1 Approbation – Création de la division aquatique
- 7.4.2 Approbation – Création du poste de coordonnateur/trice – Division aquatique
- 7.4.3 Approbation – Embauche – Coordonnateur/trice division aquatique
- 7.4.4 Approbation – Achat de paniers à rebuts – Programmation parcs – Fonds de roulement

7.5 REQUÊTES

- 7.5.1 Demande de partenariat – Programme Alus Lanaudière
- 7.5.2 Demande de participation municipale – La Route du Lait de Lanaudière – Nourri-Source Lanaudière

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

- 8.2.1 Règlement 2216-1-2024 – Modifiant le Règlement 2216-2022 concernant l'utilisation de l'eau potable – Avis de motion, présentation et dépôt

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 2024-09-307

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2024 – ADOPTION

ATTENDU que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024 et de la séance extraordinaire du 11 septembre 2024 ont été remises à chaque membre du conseil, au plus tard la veille de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024 et de la séance extraordinaire du 11 septembre 2024, tel qu'ils ont été rédigés, et les faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Sept citoyens sont présents pour la période de questions.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois d'août 2024
- 5.2 Certificat d'enregistrement – Règlement 2237-2024 – Décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue Flavie-Poirier ainsi qu'un emprunt de 438 600 \$ à ces fins

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1

2024-09-308

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 26, RUE CHAPDELAINE – RECOMMANDATION 28 CCU 24

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 12 août 2024, tel qu'en fait foi la recommandation 28 CCU 24;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 20 août 2024, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure suivante :

Demande présentée par Mme Joëlle Turcotte et M. Mathieu Fafard afin de diminuer de 0,28 mètre la distance minimale prescrite de 3 mètres entre la résidence unifamiliale existante et le garage isolé existant au 26, rue Chapdelaine, soit le lot 4 563 095.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2

2024-09-309

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL AU 3, RUE STANLEY – RECOMMANDATION 30 CCU 24

ATTENDU la demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 12 août 2024, tel qu'en fait foi la recommandation 30 CCU 24;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 20 août 2024, publié sur l'immeuble visé et sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel suivante :

Demande présentée par Mme Sandra Rousse afin d'exercer l'usage de résidence de tourisme au 3, rue Stanley, soit le lot 4 560 125, aux conditions que la location ne permette pas l'occupation des lieux par plus de 8 adultes, que la location soit pour des périodes comprises entre 14 et 30 jours et que les coordonnées d'une personne à proximité et joignable par la Ville soient fournies et tenues à jour.

Le vote étant demandé sur la proposition initiale, monsieur le maire appelle le vote et le résultat est le suivant :

	POUR	CONTRE
Chantal Riopel	X	
Jean-Sébastien Hénault	X	
Denis Bernier	X	
Robert Groulx		X
Janie Tremblay	X	

Le maire prend acte du résultat soit 4 votes pour et un vote contre, la proposition est adoptée à la majorité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2024-09-310

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 2021, RUE DE LA VISITATION –
RECOMMANDATION 31 CCU 24**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 12 août 2024, tel qu'en fait foi la recommandation 31 CCU 24;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public préalable de 15 jours, en date du 20 août 2024, publié sur le site Internet de la Ville conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure suivante :

Demande présentée par Mme Nathalie Corbeil afin de diminuer de 1 case de stationnement du minimum prescrit de 21 cases de stationnement et de 5 % le minimum prescrit de 10 % d'espaces verts en cour avant pour l'agrandissement du bâtiment existant et l'ajout de 4 logements de type 3½ au 2021, rue de la Visitation, soit le lot 5 037 581, à la condition que l'aménagement paysager en cour avant soit bonifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2024-09-311

DÉPÔT – DÉMOLITION RELATIVE AU PROJET IMMOBILIER SITUÉ AU 676-678, RUE DE LA VISITATION

ATTENDU que la société « 9448-6156 Québec inc. », suivant une série de demandes d'autorisations (PIIA et démolition), a obtenu, le 21 avril 2022, le permis de démolition 2022-022 assorti de conditions nommées à la résolution 2022-01-023, soit notamment de compléter la démolition et l'ensemble du programme de réutilisation du sol dans un délai de 24 mois, le tout sujet à dépôt de garantie d'un montant de 94 800 \$;

ATTENDU que le permis de construction 2022-023 a été émis le 21 avril 2022 et renouvelé le 11 mai 2023, qui est échu depuis le 1^{er} mai 2024;

ATTENDU que les travaux de construction et d'aménagement du site ne sont pas complétés et puisque la société « 9448-6156 Québec inc. » a demandé, le 17 juillet 2024, un renouvellement du permis de construction;

ATTENDU que le permis ne peut être renouvelé, mais qu'une solution a été trouvée afin que soient terminés les travaux, et ce, dans les meilleurs délais;

ATTENDU le sommaire décisionnel UAT-2024-14 préparé par M. Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, concernant la gestion du dépôt de garantie;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la remise de la totalité des sommes déposées en garantie par la société « 9448-6156 Québec inc. » puisque les travaux sont pratiquement complétés à la satisfaction de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

AFFAIRES COURANTES

7.1

ADMINISTRATION

7.1.1

2024-09-312

APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 15 AOÛT 2024 AU 11 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 15 août 2024 au 11 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2
2024-09-313

RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – ANNÉE FINANCIÈRE 2023

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et ville*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

ATTENDU le document préparé en ce sens, lequel est présenté par monsieur le maire séance tenante;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du rapport de monsieur le maire et de diffuser celui-ci sur le site Internet de la Ville ainsi que dans la prochaine édition de la revue municipale Vivre SCB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2024-09-314

APPROBATION – CESSION DU LOT 6 506 063 – RUE DE L'ELLIPSE – DÉNOMINATION

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la Ville et 9432-9877 Québec inc. concernant la construction d'une rue sur le lot 6 506 063 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, dans le cadre de la phase 3 du projet immobilier Carré Saint-Charles, tel qu'en fait foi la résolution 2023-02-082;

ATTENDU que cette entente prévoit la cession de cette nouvelle rue lorsque le certificat d'acceptation provisoire des travaux sera transmis à la Ville;

ATTENDU que ledit certificat a été transmis à la Ville et que les travaux qui ont été réalisés sont conformes aux exigences municipales;

ATTENDU que cette même entente prévoit aussi la cession de ce lot à la Ville afin de lui conférer officiellement le statut de rue publique et par conséquent sa dénomination;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de contrat de cession du lot 6 506 063 (rue de l'Ellipse) à intervenir entre la Ville et 9432-9877 Québec inc. et autoriser un membre de l'étude des Notaires Beauchamp, Cyr inc. à signer pour et au nom de la Ville, ledit acte de cession ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

D'ATTRIBUER le toponyme rue de l'Ellipse à cette nouvelle rue (lot 6 506 063).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2024-09-315

APPROBATION – MODIFICATION DES CONDITIONS D'EMBAUCHE – CONSEILLER EN GESTION DOCUMENTAIRE – SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE

ATTENDU que le conseil a procédé à l'embauche de M. Gabriel Côté à titre de conseiller en gestion documentaire, tel qu'en fait foi la résolution 2024-07-260;

ATTENDU que M. Côté a produit des documents afin que lui soit reconnu des années d'ancienneté pour ses vacances annuelles comme le permet la convention collective actuellement en vigueur;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par l'administration en conséquence;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une modification aux conditions d'embauche de M. Gabriel Côté, titulaire du poste de conseiller en gestion documentaire, en lui accordant trois (3) semaines de vacances annuelles à compter de sa date d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1

2024-09-316

APPROBATION – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET LES VILLES DE JOLIETTE, SAINT-LIN-LAURENTIDES, LA MRC DE MONTCALM, LES MUNICIPALITÉS DE RAWDON, SAINT-JEAN-DE-MATHA ET SAINT-SULPICE – FOURNITURE D'UN SERVICE DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE ET AUTRES SERVICES CONNEXES

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée est liée par une entente individuelle avec les Villes de Joliette, Saint-Lin-des-Laurentides, ainsi qu'avec la MRC de Montcalm et les Municipalités de Rawdon, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Sulpice, concernant la fourniture de services en matière d'air respirable;

ATTENDU que cette entente est venue à échéance récemment;

ATTENDU que les parties ont convenu de conclure des projets d'entente individuelle afin de tenir compte de certains besoins particuliers et ainsi faciliter leur gestion et leur application;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les projets d'entente individuelle à intervenir entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et les Villes de Joliette, Saint-Lin-des-Laurentides, ainsi qu'avec la MRC de Montcalm et les Municipalités de Rawdon, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Sulpice, concernant la fourniture de services en matière d'air respirable, ces projets étant joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer ces ententes, lesquelles pourront faire l'objet, au préalable, de modifications mineures afin de refléter plus précisément les intentions des parties sans toutefois y changer l'essence même.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1
2024-09-317

RATIFICATION – DÉPENSE RELATIVE AUX RÉPARATIONS D'UN CHARGEUR SUR ROUES

ATTENDU que des réparations urgentes ont dû être effectuées sur un chargeur sur roues, lequel est essentiel dans les opérations quotidiennes du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU que les réparations ont été autorisées par l'administration bien que celles-ci dépassent la délégation de compétence actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu que le conseil ratifie la dépense en conséquence;

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER une dépense de 37 773,86 \$ (taxes incluses) faite auprès du fournisseur Toromont Cat pour la réparation d'un chargeur sur roues;

D'AUTORISER un transfert de 34 500 \$ du poste 02-330-00-443 (contrat de déneigement) vers le poste 02-330-60-523 (entretien et réparation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2
2024-09-318

APPROBATION – CESSION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES RUES DE LA VILLE (AOP2020-02) POUR L'HIVER 2024-2025

ATTENDU que le conseil a octroyé à l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc. le contrat pour l'entretien hivernal des rues de la ville pour une période de cinq ans (AOP2020-02) à compter de la saison 2020-2021;

ATTENDU que la cinquième et dernière saison de ce contrat débutera à l'automne 2024;

ATTENDU que l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc. a été vendue récemment et que son nouveau propriétaire (représenté par M. David Trottier) a rencontré l'administration pour lui faire part que, dans l'état actuel des choses, il ne serait pas possible pour lui de réaliser les travaux pour ladite saison;

ATTENDU qu'une demande de cession de contrat a été déposée par M. Trottier afin que les travaux prévus à ce contrat soient réalisés par Les Entreprises René Vincent inc.;

ATTENDU que la demande est accompagnée de tous les documents requis;

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la cession du contrat pour l'entretien hivernal des rues de la ville (AOP2020-02) à Les Entreprises René Vincent inc. laquelle sera assujettie à toutes les conditions et exigences de la Ville, tel que plus amplement décrites au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3
2024-09-319

ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET 2070, RUE DE LA VISITATION

ATTENDU que le conseil a approuvé une entente pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue de la Visitation, de la rue Viau au 2070, rue de la Visitation (ancien motel), avec Les Immeubles DI Grégoire inc. afin que soit réalisé un projet immobilier;

ATTENDU que les travaux pour le prolongement de la conduite sont terminés depuis quelques semaines déjà et que l'entente prévoit que les permis de construction, pour la réalisation de ce projet, pourront être émis à compter de la date d'acceptation provisoire de ces derniers;

ATTENDU que lesdits travaux sont conformes aux exigences de la Ville;

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte de la réception et de l'approbation du certificat d'acceptation provisoire des travaux relatifs au prolongement du réseau d'égout de la rue Viau jusqu'au 2070, rue de la Visitation suite à une entente intervenue entre la Ville et Les Immeubles DI Grégoire inc., en date du 27 août 2024;

PRENDRE acte de l'émission du ou des permis de construction requis afin que soit réalisé le projet immobilier approuvé par le conseil;

DEMANDER au promoteur de mandater un arpenteur-géomètre ainsi qu'un notaire afin de préparer l'acte de servitude qui découle de ladite entente et autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville celui-ci, à condition qu'il soit conforme aux modalités et conditions prévues à cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

LOISIRS, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1
2024-09-320

APPROBATION – CRÉATION DE LA DIVISION AQUATIQUE

ATTENDU que le conseil a autorisé l'acquisition du Centre aquatique situé au 20, rue Wilfrid-Ranger;

ATTENDU que la Ville assurera le fonctionnement du centre et a proposé une structure organisationnelle en conséquence, tel qu'il appert du sommaire décisionnel DG-24-27;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création d'une division aquatique, laquelle fera partie du Service des loisirs, parcs et communauté et intégrer cette dernière à l'organigramme de la Ville;

D'AFFECTER une somme de 60 000 \$ pris à même l'excédent accumulé non affecté afin de pourvoir aux dépenses relatives à la mise en place de cette nouvelle division.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2
2024-09-321

APPROBATION – CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR/TRICE – DIVISION AQUATIQUE

ATTENDU que le conseil a créé la division aquatique, laquelle fait partie du Service des loisirs, parcs et communauté;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer le poste de coordonnateur/trice de cette division;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par l'administration en conséquence;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du poste de coordonnateur/trice de la division aquatique au Service des loisirs, parcs et communauté suivant la description de poste proposée et sa classification tel qu'établi par le comité – équité;

DE MODIFIER la *Politique administrative et salariale des cadres* actuellement en vigueur afin d'intégrer ce nouveau poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.3
2024-09-322

APPROBATION – EMBAUCHE – COORDONNATEUR/TRICE DIVISION AQUATIQUE

ATTENDU que le conseil a autorisé la création de la division aquatique du Service des loisirs, parcs et communauté ainsi que le poste de coordonnateur/trice;

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-29 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant l'embauche d'une personne pour occuper ce poste;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de Mme Amélie Gaudet à titre de coordonnatrice division aquatique du Service des loisirs, parcs et communauté aux conditions d'embauche plus amplement décrites au sommaire décisionnel DG-24-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.4
2024-09-323

APPROBATION – ACHAT DE PANIERS À REBUTS – PROGRAMMATION PARCS – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU que le conseil a approuvé la programmation des projets prioritaires pour les investissements dans les parcs pour 2024-2025-2026, tel qu'en fait foi la résolution 2024-06-235;

ATTENDU qu'un de ces projets est de remplacer les paniers à rebuts (poubelles) dans divers parcs de la Ville;

ATTENDU que l'administration a procédé à l'acquisition de ces équipements, lesquels sont financés par le fonds de roulement;

ATTENDU que seul le conseil peut autoriser une dépense financée par son fonds de roulement;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement de la facture produite par Equiparc au montant de 9 479,69 \$ (taxes incluses) pour l'achat de paniers à rebuts et d'autoriser son financement à même le fonds de roulement, lequel sera remboursé par des versements annuels et égaux sur une période de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

7.5.1

2024-09-324

DEMANDE DE PARTENARIAT – PROGRAMME ALUS LANAUDIÈRE

ATTENDU la correspondance reçue par L'UPA Lanaudière de la part de M. Pierre-Luc Hervieux, président d'ALUS (Alternative Land Use Services) Lanaudière, concernant une demande de partenariat qui prévoit une contribution de 200 \$ par année pour une période de 5 ans;

ATTENDU que ce programme consiste à valoriser et à assurer la pérennité des aménagements qui favorisent la protection de l'environnement en milieu agricole, en protégeant et en mettant en valeur les ressources naturelles;

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 200 \$ par année, pour une période de 5 ans, suite à la demande de partenariat de la part de L'UPA Lanaudière dans le cadre du programme ALUS Lanaudière afin d'intensifier le respect des bandes riveraines requises par la loi pour absorber les eaux de ruissellement dans les fossés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2

2024-09-325

DEMANDE DE PARTICIPATION MUNICIPALE – LA ROUTE DU LAIT DE LANAUDIÈRE – NOURRI-SOURCE LANAUDIÈRE

ATTENDU la demande reçue de la part de Nourri-Source Lanaudière concernant la participation de la Ville de Saint-Charles-Borromée à l'activité La Route du Lait de Lanaudière;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par Nourri-Source Lanaudière;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

SOUTENIR Nourri-Source Lanaudière dans l'atteinte de ses objectifs en mettant en œuvre divers moyens de communication pour promouvoir l'activité La Route du Lait de Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1
APD

RÈGLEMENT 2216-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2216-2022 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Denis Bernier, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le *Règlement 2216-1-2024 modifiant le Règlement 2216-2022 concernant l'utilisation de l'eau potable*.

L'objet du projet de règlement est de modifier l'article 23 afin de permettre l'arrosage au moyen d'un système d'arrosage automatique des plateaux sportifs entre 2 h et 6 h les dimanches, mercredis et vendredis.

Soyez avisés que ce projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 7 octobre 2024 à 20 h.

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 36.

(Signé)

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier